



**HAL**  
open science

# Amboseli entre compétition politique et protection de la faune

Dominique Connan

► **To cite this version:**

Dominique Connan. Amboseli entre compétition politique et protection de la faune. 2007. halshs-01207028

**HAL Id: halshs-01207028**

**<https://shs.hal.science/halshs-01207028>**

Submitted on 30 Sep 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# MAMBO !

La lettre d'information de l'Institut français de recherche en Afrique

Volume VI, n° 5; 2007

## Amboseli entre compétition politique et protection de la faune

**L**e Parc National d'Amboseli, situé dans le District de Olkejuado (sud Kenya), est depuis 2005 l'objet d'une controverse sur son statut qui met en lumière un certain nombre d'enjeux politiques liés à son existence. A la fois réserve naturelle et ressource politique, le cas d'Amboseli démontre la dépendance des mesures de protection de la faune au jeu politique local et national.

### Les enjeux de la conservation au Kenya

La problématique de la conservation de la faune est loin d'être nouvelle au Kenya. Elle a longtemps été caractérisée, du point de vue géographique, par des aires de protection, les Parcs, qui excluaient les populations environnantes. Cependant, cette conservation n'est pas optimale pour la faune. En effet, les animaux sauvages évoluent au sein d'écosystèmes — et donc d'espaces migratoires — dont l'aire est beaucoup plus vaste qu'un Parc, une région, ou parfois même un pays. Il apparaît donc nécessaire aujourd'hui de garantir des corridors migratoires entre les Parcs, afin de préserver autant que possible des écosystèmes immenses. Pourtant, cette conception se heurte au développement économique des populations, à plusieurs niveaux : d'une part, la protection des Parcs et des corridors impose de restreindre les activités humaines en leur sein, et en particulier l'agriculture, pourtant plus rentable que l'élevage de subsistance pratiqué par les pasteurs. En outre, la faune crée souvent des dommages tant aux cultures — saccagées par les éléphants — qu'au bétail victime des prédateurs. Ces conflits homme / faune attisent la rancoeur des populations qui ne reçoivent aucune compensation pour cela, et qui par ailleurs bénéficient très peu de la rente touristique permise par les Parcs. Le fait qu'une grande partie de la faune sauvage ait aujourd'hui pour habitat les régions parmi les plus pauvres du Kenya accentue le contraste entre une conservation rentable du point de vue touristique, et les populations souvent pastorales qui en sont les victimes.

Ces dilemmes entre protection de la faune et développement humain préoccupent aujourd'hui un secteur de la conservation très hétérogène au Kenya. On peut en esquisser une typologie par organisations, suivant le degré d'autonomie critique dont elles disposent relativement à l'Etat kenyan et aux autorités politiques. Le *Kenya Wildlife Service*, organisme para-étatique<sup>1</sup>, joue le rôle d'une « police de la faune », qui s'attache par ses *rangers* armés à préserver l'intégrité des aires protégées. Soumis aux autorités politiques, il ne peut toujours faire valoir de manière optimale les intérêts de la conservation. Un grand nombre d'ONG sont par ailleurs présentes au Kenya ; nombre d'entre elles sont des organisations kenyanes ou est-africaines qui ont vu le jour pendant la période coloniale<sup>2</sup>. Elles bénéficient d'une légitimité importante sur la scène nationale, ainsi que d'une certaine autonomie critique vis-à-vis de l'État, permise par d'importants financements internationaux. Elles jouent à la fois le rôle de lobby, d'opérateur de projets locaux, et parfois d'institut de recherche. Par ailleurs, on peut distinguer deux grands types d'ONG internationales<sup>3</sup> présentes dans le pays : de petites structures spécialisées dans la mise en œuvre de projets locaux<sup>4</sup> ; mais aussi d'importantes organisations telles que l'UICN (*International Union for Conservation of Nature and Natural Resources*), dont la collaboration structurelle avec les autorités kenyanes leur interdit toute critique politique directe<sup>5</sup>. Plusieurs de ces ONG disposent de composantes décentralisées dans les Parcs, par exemple à Amboseli, ce qui accroît leur capacité de recherche et

d'action locale mais limite la possibilité d'une critique politique susceptible d'aller à l'encontre de l'opinion des populations locales auprès desquelles elles opèrent<sup>6</sup>.

### Un Parc National controversé en pays Maasai

Le Parc National d'Amboseli, héritier de la vieille *Southern Game Reserve* coloniale, est le produit d'une histoire mouvementée, qui reproduit les lignes de fracture et d'exclusion propres aux relations entre l'État kenyan et les populations Maasai des piémonts du Kilimandjaro. On ne peut comprendre cette histoire sans aborder la structure propre au jeu politique régional Maasai.

Le pays Maasai est divisé, du point de vue politique, en deux sous-régions qui correspondent aux deux districts d'Olkejuado, à l'Est, et de Narok, à l'Ouest. Ces deux régions ont chacune leur leader respectif — aujourd'hui William Ole Ntimama à Narok et George Saitoti pour Olkejuado — , qui sont rivaux sur la scène politique nationale. Ces régions sont divisées en circonscriptions<sup>7</sup>, dont les députés sont clients et vassaux de l'un des deux grands leaders régionaux. Aujourd'hui, si George Saitoti est le plus proche allié du Président Kibaki<sup>8</sup>, Ntimama, rallié à l'ODM, bénéficie d'une assise politique locale plus solide, surtout alimentée par la rente de la Réserve Nationale de Maasai Mara, dont le *County Council* de Narok collecte les revenus. Cette force lui autorise une certaine autonomie vis à vis du Président, comme par exemple lorsqu'il s'est opposé en 2005 au projet de réforme constitutionnelle.

D'abord Réserve gérée à l'Indépendance par le *County Council* d'Olkejuado, Amboseli est classé Parc National par le Président Kenyatta en 1974, pour des raisons politiques : sous couvert d'en améliorer la gestion

par un contrôle étatique renforcé, il s'agissait de couper au *County Council* une manne financière considérable, et par là même mettre un frein à l'ascension politique de son président. Celui-ci menaçait en effet les alliés Maasai du Président Jomo Kenyatta, et donc son hégémonie dans la région. Le *County Council* d'Olkejuado, alors l'un des plus riches du pays, fut ainsi promis à la pauvreté. Par ailleurs, le statut d'Amboseli privait les pasteurs de la région d'un point d'eau essentiel pour leurs troupeaux, et malgré les promesses de compensation — qui ne furent pas tenues — , ils massacrèrent un grand nombre d'animaux sauvages en signe de protestation. L'exclusion politique des leaders Maasai d'Olkejuado se doubla donc d'une exclusion économique de ses habitants. Il existe depuis une revendication latente de ces populations vis à vis des importants bénéfices générés par Amboseli, et dont ils ne bénéficient presque pas. Le manque d'infrastructures dans la région, les conflits homme / faune fréquents à la périphérie du Parc contribuent à attiser cette demande. Par conséquent, la volonté de voir Amboseli retourner au *County Council* fait partie du répertoire classique des politiciens d'Olkejuado, qui jalourent la richesse de leurs voisins de Narok, dont l'ascension politique bénéficie souvent des fonds produits par l'exploitation touristique du Maasai Mara.

### Amboseli à l'heure du référendum constitutionnel de 2005

En septembre 2005, le président kenyan Mwai Kibaki annonçait le déclassement du Parc National d'Amboseli. Une telle décision plaçait dès lors l'une des aires protégées les plus célèbres et rentables de la Rift Valley sous le statut de Réserve

Nationale, gérée par le *County Council* d'Olkejuado. Ce dernier se trouvait alors investi de la collecte des droits d'entrée d'Amboseli et était libre d'en définir l'utilisation. Le *County Council* héritait en outre de la responsabilité d'organiser la sécurité et l'entretien du Parc, ainsi que la protection de la faune y évoluant, au détriment du *Kenya Wildlife Service* qui traitait auparavant ces fonctions. Cette décision fut fort controversée : prise en pleine campagne pour le référendum constitutionnel, elle fut assimilée par les détracteurs de Kibaki à une mesure clientéliste, destinée à flatter un électorat Maasai rétif à soutenir la réforme voulue par Kibaki. Ce dernier étant alors donné perdant par de nombreux sondages, il fallait pour le Président gagner à tout prix à la cause du OUI le plus grand nombre d'électeurs, par tous les moyens ou presque. La situation devenait d'autant plus urgente que William Ole Ntimama venait d'appeler au Mont Suswa l'ensemble des Maasai du Kenya à voter contre le projet de Constitution, accusé de comporter des dispositions propres à marginaliser encore davantage les éleveurs.

Par ailleurs, la décision présidentielle heurtait les intérêts du secteur de la conservation : en premier lieu, elle allait contre les intérêts objectifs du *Kenya Wildlife Service*, qui venait d'engager un programme de réformes commerciales concernant le Parc. En outre, nombre d'ONG du secteur de la conservation pointa le manque de compétence en matière de protection de la faune du *County Council* d'Olkejuado, jugé des plus corruptibles. Certaines allèrent même jusqu'à contester le déclassement d'Amboseli devant la *High Court* de Nairobi<sup>9</sup>, et quelques semaines plus tard, cette instance suspendit la décision, dans l'attente d'un jugement ultérieur.

Cependant, si le caractère clientéliste du déclassement peut difficilement être contesté, son efficacité en tant que telle fut très médiocre. En effet, presque partout en pays Maasai, le 'NON' au projet constitutionnel l'emporta, y compris à Kajuado Sud, circonscription d'Amboseli. La suspension légale du déclassement suite à l'action des ONG ne pesa guère dans le vote Maasai, car elle fut peu relayée au niveau local. En revanche, la faiblesse des alliés Maasai du Président dans la région n'incita guère les votants à soutenir le projet constitutionnel : le Ministre George Saitoti, député de Kajuado Nord, était impuissant à rallier à la cause du 'OUI' une base politique qui n'était pas vraiment la sienne, alors que des deux autres députés du District, l'un s'opposait au projet constitutionnel<sup>10</sup>, l'autre se trouvait particulièrement faible. En effet, à Kajuado Sud, le député Katoo Ole Metito, affaibli par sa gestion des fonds de développement, souffre d'un déficit de leadership dû à son jeune âge et à son manque d'expérience politique<sup>11</sup>. Il ne put guère relayer efficacement la nouvelle du déclassement et contrebalancer les déclarations de Ntimama. Si l'annonce clientéliste fut inefficace du point de vue politique, elle attisa les revendications des Maasai à l'égard du Parc, et leurs critiques à l'égard d'un milieu de la conservation souvent accusé de les ignorer.

Dans l'immédiat de l'après référendum, la situation parut s'apaiser. Rien n'avait changé à Amboseli, la direction du *KWS* encourageant ses troupes à rester dans le Parc. Une telle politique du *statu quo* tirait bénéfice de l'équivoque créée par le procès du déclassement, suspensif, et toujours reporté. Pourtant, le Président Kibaki en visite en pays

Maasai réitéra son souhait de voir Amboseli déclassé. De ce fait, le *KWS* engagea des négociations avec le *County Council* de Kajuado, mais les mena de manière à ce qu'elles durent le plus longtemps possible, de façon à ce que l'affaire s'enlisât. Du côté des ONG de conservation présentes à Amboseli, on accéléra les démarches de coopération multilatérales avec toutes les parties prenantes de la conservation dans la région. Un plan de gestion globale fut adopté en avril 2007, qui répartissait les rôles entre les divers acteurs présents, avec une insistance particulière sur la mise en place de compensations des conflits

---

### Amboseli est classé Parc National en 1974, pour des raisons politiques

---

homme-faune subis par les Maasai. Les politiciens ne furent que prudemment intégrés à ce projet, en raison de la méfiance qu'ils suscitaient toujours au sein du secteur de la conservation. Cependant, l'approche des élections générales de décembre 2007 laissait poindre maintes inquiétudes parmi les conservationnistes, alors que le Président Kibaki ne pouvait dans cette optique que chercher à consolider ses soutiens dans la région. La concrétisation du déclassement d'Amboseli redevenait d'actualité.

### Amboseli à l'agenda des élections générales de 2007

Désireux d'appuyer son allié Katoo Ole Metito dans la circonscription de Kajuado Sud, le Président Kibaki mit en oeuvre une série de mesures susceptibles de gagner à sa cause un électorat qui lui était jusqu'alors hostile. Par exemple, des fonds pour la rénovation de la route entre Loitokitok et Emali<sup>12</sup> furent mis à disposition et un appel d'offres fut

lancé. Concernant Amboseli, la direction du *KWS* fut forcée de signer un accord qui prévoyait un partage des revenus du Parc : 60 % des revenus iraient au *County Council*, 40 % au *KWS*<sup>3</sup>. Afin de ménager une opinion publique et un milieu de la conservation généralement hostiles à la mise en danger de la faune du pays, il fut décidé la création d'un nouveau district qui couvrirait les environs de Loitokitok<sup>14</sup>, et qui recouperait peu ou prou la circonscription de Katoo Ole Metito. Enfin, le nouveau district permettrait d'évincer les leaders Maasai du *County Council* d'Olkejuado, celui-ci ayant viré dans l'opposition *ODM* au printemps 2006.

Les premiers *County Councillors* de Loitokitok devraient être élus en décembre 2007.

Actuellement, le secteur de la conservation se montre plus circonspect qu'hostile vis à vis d'une réforme administrative qui ne semble pas substantiellement compromettre ses intérêts. Le principe d'un partage des revenus entre *County Council* et *KWS* est maintenu, malgré cependant les réticences de l'organisation para-étatique à céder des fonds qui lui permettaient jusqu'ici de financer ses Parcs non rentables<sup>15</sup>.

Au fond, ce que tend à démontrer la controverse de ces dernières années autour d'Amboseli, c'est qu'il ne peut guère exister d'agenda de la conservation qui soit autonome du jeu politique, dont il est parfois même le jouet. Amboseli témoigne de ces aller-retour inégaux et souvent contraints entre hommes politiques et acteurs de la conservation : leurs stratégies respectives, pour être efficaces, doivent prendre en compte les données d'un secteur qui leur est a priori hostile, et s'y ajuster. Pourtant, cet état de fait a priori chaotique aboutit parfois étonnamment à des régimes très cohérents, tant du point



de vue de la conservation que des stratégies de pouvoir, tel celui qui se dessine actuellement autour d'un Parc sur le point de devenir Réserve autant que circonscription politique. La candidature pour le siège de député de Kajuado Sud du Maasai Paul Ntiati, par ailleurs responsable de l'ONG *African Wildlife Foundation* pour la région du Kilimanjaro, est symbolique de cette transformation. Elle témoigne de l'étrange modernité des carrières hybrides — à la fois politique et conservacionniste — de ceux qui bientôt pourraient avoir le monopole de la décision dans ces espaces naturels protégés très controversés.

### Notes

- 1 Il est placé sous la tutelle du Ministère du Tourisme et de la Vie Sauvage.
- 2 Ainsi par exemple de l'*East African Wildlife Society* ou de *Nature Kenya* (ancienne *East African Natural History Society*).
- 3 C'est-à-dire dont le siège est basé à l'étranger, souvent en Europe ou aux États-unis.
- 4 Ainsi de *Born free Kenya*.
- 5 Elles opèrent donc davantage sur le mode du lobbying et de la consultance, qui vise surtout à modifier les cadres légaux de la conservation dans le pays.
- 6 Ainsi de l'emblématique *Amboseli Elephant Research Project*, qui opère depuis les années 1970 un vaste programme de recherche et de classification des éléphants présents à Amboseli.
- 7 Narok Nord [député, parti : Ntimama, NARC puis ODM] et Sud [Ole Ntutu; KANU puis ODM] ; Kajuado Nord [Saitoti, NARC], Central [Nkaissery, KANU puis ODM] et Sud [Metito, NARC]. Amboseli est situé dans la circonscription de Kajuado Sud, entre les villes frontalières de Loitokitok et de Namanga, soit à plus de 150 kilomètres de la ville de Kajuado où est installé le *county council* du District.
- 8 Malgré une identité qui fait débat, Saitoti étant né de parents Kikuyu, mais qui se revendique Maasai à des fins politiques. Ce trait particulier lui permet entre autres de bénéficier dans sa circonscription d'une base politique composée d'agriculteurs Kikuyu, et par ailleurs de revendiquer à l'échelle régionale un leadership sur les Maasai.
- 9 *Nature Kenya, l'East African Wildlife Society, Born free Kenya, Youth For Conservation* prirent part à cette action légale, ainsi qu'à une virulente campagne de presse contre le gouvernement.
- 10 Il s'agissait du leader ODM de Kajuado Central, Nkaissery.
- 11 Bénéficiant de la vague NARC", Katoo ole Metito, fut à 29 ans le plus jeune député élu au Parlement kenyan, avec un simple diplôme de technicien informatique en poche.
- 12 Cette route permet ainsi de relier Loitokitok à l'axe Nairobi-Mombasa. Elle était jusqu'alors en très mauvais état et peu praticable pour les transports en commun, si bien que les riverains d'Amboseli préféraient se rendre à Namanga, plusieurs dizaines de kilomètres à l'Ouest, dès lors qu'il s'agissait de rejoindre Nairobi.
- 13 Il est notable à ce titre que parmi la dizaine de membres du Conseil de surveillance du *KWS*, outre le directeur de l'organisation, seuls deux sont des conservacionnistes de profession. Ceci explique que les intérêts de la conservation ne sont pas toujours prioritaires dans certaines décisions de l'organisation.
- 14 Et donc d'un nouveau *county council*. Cette mesure permettait d'appuyer cette mesure très politique par des arguments pratiques incontestables : proximité des services administratifs pour les riverains d'Amboseli, qui devaient jusqu'alors parcourir près de 150 km pour y avoir accès ; à l'échelle du Parc, un nouveau District, de petite taille et proche du Parc, permettrait un contrôle aisé du réinvestissement des droits d'entrée.
- 15 Les droits d'entrée des trois Parcs les plus importants du Kenya — Nakuru, Amboseli, Tsavo — servent en effet à financer les dizaines d'espaces protégés non rentables car beaucoup moins fréquentés, mais qui abritent cependant des espèces rares ou en voie de disparition. Ainsi par exemple de Saiwa Swamp, près de Kitale, crée afin de protéger l'antilope des marais.



Dominique Connan  
décembre 2007

L'auteur est boursier de recherche à l'IFRA et doctorant à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il réalise une thèse en science politique sur la socialisation des élites au Kenya, à travers l'étude des clubs, sous la direction de J. Siméant.  
email : [dconnan@ifra-nairobi.net](mailto:dconnan@ifra-nairobi.net)

### Mot du rédacteur

Le mot « *Mambo* » est un mot de la langue Kiswahili, qui littéralement signifie 'les nouvelles' ou 'les renseignements'. Ce mot est communément utilisé comme salutation, « Quoi de neuf ? »

Directeur de publication  
Bernard CALAS

Assistante éditoriale  
Judie-Lynn RABAR

<sup>Nairobi</sup>  
**IFRA**

Ambank House, 11ème étage  
Utalii Lane / Monrovia Street  
P.O. Box 58480, 00200 City Square  
Nairobi, Kenya  
Tel: 222 19 22; Fax: 24 13 59